



LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON



ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE

Rue Truguet

INSERTIONS:

Une à six lignes..... 3 fr. 00
Réclames..... 0 fr. 50
Faits divers..... 1 fr. 0

Nos marins et l'armement

Je crois avoir suffisamment démontré dans mon dernier article « Le nouveau syndicat et le socialisme » l'intérêt qu'il y a pour tout le monde, marins et armateurs, à ne pas se traiter en ennemis, à marcher, au contraire, d'accord et à s'entraider le plus possible.

Il est incontestable qu'on rencontrera partout et toujours des patrons et des ouvriers, des marins et des armateurs de mauvaise foi, malhonnêtes, paresseux, aimant le cabaret outre mesure, et incapables de bien penser et de bien faire.

Faisons notre devoir sans nous soucier des qu'en dira-t-on et des histoires abracadabantes qui seront inventées, racontées, et propagées avec un cynisme pitoyable, par quelques bipèdes écerve-lés.

Rappelons aujourd'hui les améliorations urgentes qu'il y a lieu d'apporter au fonctionnement actuel de nos équipages. Nous traiterons, une autre fois, les questions de la « boëtte » et toutes celles qui se rattachent à l'industrie de la pêche,

Voici ce que j'écrivais, à ce sujet, l'hiver dernier, à Monsieur Thomson, ministre de la Marine.

Paris, le 9 Mars 1905

Louis LEGASSE, délégué des îles St-Pierre-et-Miquelon au conseil supérieur des Colonies
à Monsieur le MINISTRE DE LA MARINE
Paris

Monsieur le Ministre,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous entretenir, je m'occupe, depuis bientôt dix ans, de l'amélioration du sort des marins en général et plus spécialement des marins-pêcheurs de Terre-Neuve.

J'ai saisi le Gouvernement, à différentes reprises, de la question de la suppression totale de l'alcool à bord des bateaux-pêcheurs, caboteurs et long-courriers.

J'ai demandé aussi l'embarquement obligatoire d'un cuisinier âgé d'au moins 18 ans sur tout bateau-pêcheur armé pour les bancs de Terre-Neuve. J'ai indiqué, enfin, qu'un examen médical des marins me semblait nécessaire, avant leur départ de France ou leur embarquement sur les navires de pêche ou de commerce.

J'ai maintes fois sollicité, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le déclarer dès que vous avez succédé

à Monsieur PELLETAN, l'appui de votre prédécesseur pour la réalisation de ces réformes ; la nécessité de réagir contre les ravages de l'alcoolisme et la mauvaise préparation de la nourriture, devenant, tous les jours, plus urgente, plus impérieuse.

Malheureusement, le Ministre de la Marine n'a pas pu, jusqu'à ce jour, donner suite à mes projets que j'exposais, dès le 1er Janvier 1900, dans une brochure sur la situation et l'avenir économiques des îles St-Pierre-et-Miquelon et dont voici quelques extraits :

AMÉLIORATION DU SORT DES PÊCHEURS

C'est un fait certain, et nous l'affirmons dès le début : l'avenir de la pêche sur les bancs de Terre-Neuve dépend, en grande partie, de l'amélioration du sort des marins-pêcheurs.

L'armement augmentant, le nombre des navires devenant plus considérable, les salaires des marins tendent forcément (en vertu de la loi de l'offre et de la demande) à augmenter sensiblement. Sur ce point, les contractants sont d'accord ; les uns et les autres trouvent une juste rénumération de leurs travaux respectifs. Mais il est un écueil, une difficulté, c'est, non pas la question du salaire proprement dit, mais bien celle des *Avances*.

AVANCES

Les avances sont les sommes que l'armateur débourse au marin avant son embarquement ou avant son départ de France. Cette somme varie pour chaque marin entre 400 et 600 francs. Les bons pêcheurs obtiennent jusqu'à 800 francs d'avances. Cet argent est destiné surtout à soutenir la famille du pêcheur durant son absence et à assurer l'achat des effets qui lui sont nécessaires pour son voyage. Mais le marin, ne sentant pas une valeur réelle à cet argent qu'il n'a pas encore gagné, le dépense plus facilement, le gaspille parfois. Les avances sont l'occasion d'une question très délicate.

D'un côté, les capitaines de navires et les patrons de goëlettes cherchent à avoir d'excellents marins, bons pêcheurs et réputés pour leur travail et leur endurance. Ils n'hésitent pas, dans ces conditions à leur consentir des avances au-dessus du taux moyen.

Mais d'un autre côté, cette augmentation peut devenir désastreuse. Le pêcheur est très rarement engagé à salaire fixe. Il est engagé à la part. En un mot, il a formé, en quelque sorte, une association avec l'armateur. Si la pêche est bonne, il touchera encore, à la fin de la campagne, des sa-

laires qui s'élèvent, — en dehors des sommes reçues, — à des sommes assez considérables.

Mais si, pendant la première période de la campagne, la pêche semble devoir être mauvaise, le marin n'étant plus stimulé par le désir et l'espérance de toucher un bénéfice à la fin de l'exercice, après, paiement de ses diverses dépenses à St-Pierre, n'apporte plus à la pêche aucune ardeur ; il se rebute et la campagne de pêche se termine, pour l'*Equipage*, par des *salaires médiocres*, et, pour l'*armateur* par une *perte considérable*.

Le système des *Avances* peut devenir très dangereux, et cependant il est nécessaire. Les armateurs devraient, toutefois, dans un but d'intérêt général maintenir les avances à un taux normal tel que le marin puisse toujours, quelle que soit la pêche, espérer encore un gain pour son retour. C'est le seul moyen d'avoir des marins laborieux et disciplinés, et ils le sont toujours lorsqu'ils ont l'espérance de rentrer dans leurs foyers en octobre ou novembre, avec un petit magot. Le marin français, plus endurant que le marin étranger, est littéralement infatigable lorsqu'il prévoit que les résultats de la pêche seront bons. Malheureusement, il faut le reconnaître, le marin-pêcheur laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'hygiène. Il est généralement malpropre et routinier. Au point de vue du caractère, c'est un grand enfant, très courageux, ne craignant rien, et qui, bien dirigé et bien conduit, sera pour le pays, en temps de paix une source, un instrument de richesse. Si, en temps de paix il doit participer à la richesse nationale, en temps de guerre il sera, pour la Mère-Patrie, un des éléments de combat les plus redoutables : le meilleur des soldats.

Dans ces conditions, il est donc tout naturel qu'on se préoccupe de son sort, qu'on cherche à l'améliorer, c'est un véritable devoir.

ALCOOL

La première réforme consisterait d'abord dans une meilleure alimentation et dans une modification, pour ainsi dire complète, des règlements administratifs relatifs à la composition des rations. Les marins ne sont hélas ! que trop portés à la boisson. Ne pourrait-on pas interdire — par des mesures sévères — à bord des navires pêcheurs, l'usage de spiritueux : cognac, absinthe, bitter, eau-de-vie etc.... d'autant plus dangereux pour la santé du marin qu'ils sont presque toujours de qualité inférieure ? Qu'on supprime tout à l'exception du vin



du cidre et de la bière dite de « Spruce ». Qu'on tolère simplement ces trois breuvages, qu'on défend d'embarquer tout autre boisson alcoolique *et que l'on appuie ce règlement de sanctions rigoureuses*. On obtiendra ainsi des marins, grâce à ce régime plus sain, un travail meilleur ; et on assurera, en même temps, d'une façon plus parfaite, leur bien-être et leur santé. Nous avons déjà en France des navires caboteurs et même long-courriers qui naviguent *sans boisson*, c'est-à-dire sans alcool. Il est incontestable que la ration d'alcool peut-être très utilement remplacée par une augmentation sensible de légumes : pommes de terre, choux frais et salés, etc., etc., de bœuf frais et salé et surtout de lard qu'on donne actuellement aux marins : tout le monde y gagnera.

Nous croyons aussi qu'il est grand temps de se préoccuper de la façon dont la nourriture est préparée à bord des pêcheurs.

C'est, en général, un mousse qui apprête les aliments nécessaires à tout un équipage variant, suivant l'importance des bateaux, entre seize et quarante hommes. Peut-on vraiment admettre qu'un petit enfant de 14 à 15 ans puisse faire la cuisine pour tant d'hommes ? Assurément non, et nous l'affirmons, en nous basant sur le passé et le présent. Il faut donc remédier à cet état de choses, en imposant aux navires pêcheurs un cuisinier marin ou non. Tout le monde y gagnera : D'abord l'armateur réalisera des économies : il y aura moins de gaspillage de provisions à bord de ses navires et l'équipage, de son côté, aura une meilleure nourriture et plus propre.

Le décret du 23 mars 1852 impose bien l'embarquement des mousses à bord des navires : « Il sera embarqué un mousse à bord de tout bâtiment de moins de vingt homme ; l'embarquement d'un second mousse sera obligatoire à bord de tout bateau ayant vingt hommes et ainsi de suite par dizaine. » Le décret sus visé relatif aux mousses doit assurément subsister pour bien des raisons. Mais pourquoi un nouveau décret n'imposerait-il pas l'embarquement d'un cuisinier âgé de plus de 18 ans sur tout bâtiment pêcheur de plus de 45 hommes ? Cette mesure s'impose et nous répétons encore : « moins d'alcool et meilleure alimentation. » On remplacera ainsi, la goutte ou le boujeau par des distributions fréquentes de vin chaud, de thé et de café. Le résultat en sera pour le marin un préservatif contre la maladie et une sauvegarde contre les accidents de mer qu'on a souvent à regretter et un bénéfice pour l'armateur qui aura des hommes valides et par suite moins de frais d'hôpital.

Le total des journées de malades à l'hôpital militaire de St-Pierre est d'environ dix mille par an, en temps ordinaire ; ce qui occasionne une dépense de quarante mille francs à l'armement local.

Les principales maladies sont, en première ligne, la fièvre typhoïde due à diverses causes ; les pneumonies, les pleurésies et les embarras gastriques occasionnés par l'abus des boissons alcooliques, par les refroidissements et par les fatigues professionnelles et les éruptions cutanées, la goutte et les panaris (généralement produits par les piqûres que font les arêtes de morues). Citons aussi les maladies vénériennes, encore plus nombreuses et, à notre point de vue, plus désastreuses sous bien des rapports. Les soins n'étant pas assez immédiats ces affections passent à l'état chronique : beaucoup de marins sont syphilitiques, il est trop pénible de le constater.

Une nouvelle amélioration à apporter, c'est donc celle qui consiste à opérer une sélection sérieuse parmi les hommes destinés à la pêche de la morue. Il faudrait éliminer les hommes trop jeunes ou trop vieux (minimum 14 ans maximum 60) ans et, à fortiori, ceux qui sont atteints de maladies chroniques : la mortalité à l'hôpital des îles St-Pierre et Miquelon diminuerait sensiblement.

En conséquence, un examen médical, imposé par un règlement administratif, semble nécessaire avant le départ des pêcheurs des divers ports de la Métropole.

NAVIRE HOPITAL

Sous notre présidence, le Conseil Général de la Colonie, le 3 juin 1897, accorda l'exonération des droits d'entrée et de port au navire hôpital le « Saint-Pierre ».

Les représentants du pays avaient voulu par ce témoignage de sympathie, encourager l'*Oeuvre-de-Mers* à poursuivre le but qu'elle voulait atteindre,

but essentiellement humanitaire consistant à propager des secours de toutes sortes sur mer et spécialement sur les Bancs de Terre-Neuve. Nous disions alors en substance, en réponse à certaines observations de nos collègues : « Si les services rendus jusqu'à ce jour n'ont pas été ce que l'on pouvait espérer, ce n'est pas une raison pour rejeter la demande faite par le Directeur de l'*Oeuvre-de-Mer*. — On doit attendre l'avenir. — Nous sommes le premier à reconnaître que l'on doit assurer le service des œuvres de mer au moyen d'un *bateau à vapeur* ; cela a été notre avis dès le principe et c'est très probablement ce qui aura lieu par la suite, surtout en présence du peu de succès obtenu par les voiliers jusqu'à ce jour ». On sait qu'un vapeur est plus à même qu'un voilier de porter secours à nos pêcheurs par tous les temps. Nous avons toujours préconisé un service à vapeur et nous regrettons que les avis, en France, soient partagés à ce sujet et que, par suite, la *Charité Publique* n'atteigne pas, d'une façon vraiment efficace, le but humanitaire qu'elle s'est proposé. Voilà donc encore là une amélioration à apporter à l'existence des pêcheurs des Bancs de Terre-Neuve.

L'*Oeuvre de mer à terre*, la maison des marins à St-Pierre, pourra rendre aussi d'excellents services après qu'une modification radicale de son organisation aura été adoptée.

PROPRETÉ

Il y aurait aussi à se préoccuper de la malpropreté des logements des marins dont l'aération est souvent défectueuse, il faut en convenir. Un petit panneau sur l'arrière du guindeau et qu'on ouvrirait les jours de beau temps purifierait quelque peu cet air malsain ; il ferait disparaître cette odeur nauséabonde des goëlettes et navires pêcheurs. — Quelques « oïls de bœuf » également, des hublots pour qu'ils ne soient pas trop dans l'obscurité dans leurs logements. Enfin le poste de l'équipage devrait être, comme dans la chambre du capitaine et des officiers, constamment ou très souvent chauffé pour éviter l'humidité — Un poêle suffirait à ce sujet.

Nous devons cependant déclarer qu'il y a une différence typique entre le marin pêcheur Saint-Pierrais et le pêcheur de France. Quoique tous deux originaires des pays Breton, Normand et Basque, on voit celui qui vit à Saint-Pierre apporter au soin de sa personne et à la propreté du navire la plus grande sollicitude, tandis que celui qui vient directement de France vit ou vivrait constamment dans la malpropreté si on ne le surveillait de très près. Des règlements sévères relatifs à la ration et à l'hygiène à bord des navires pêcheurs, rendant non seulement le capitaine mais encore — si possible — le patron et l'avant de doris solidairement responsables du manque de boîtes à eau et à biscuit dans les doris ; sévir sévèrement contre les délinquants, serait faire en même temps qu'œuvre morale, œuvre de force économique dans le sens strict du mot.

Voilà, Monsieur le Ministre, les renseignements que vous avez bien voulu me demander sur cette question. Et j'ai l'honneur de vous informer que je me tiens à la disposition de toute commission d'étude qui aura besoin de plus amples détails sur cette affaire.

Je me permettrai de vous faire remarquer, en finissant, que la maison SM. LÉGASSÉ neveu et Cie a essayé le système que je préconise en faisant naviguer *sans alcool*, toute sa flottille de pêche de St-Pierre et Miquelon, avec des cuisiniers à bord de chaque pêcheur. Comme résultat de l'opération, la moyenne de la pêche de ses bateaux-pêcheurs a été supérieure à la moyenne générale des autres bateaux de la Colonie.

En présence de ce résultat indiscutable et de l'exemple que nous donnent les pêcheurs « américains et anglais » qui naviguent sans alcool, sa suppression et l'embarquement du cuisinier, demandent à être décrétés sans retard dans l'intérêt des pêcheurs et de l'armement lui-même.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

Louis Légasse

Nous osons espérer que Monsieur de Kérillis commandant de la division navale de Terre-Neuve et Monsieur Angoulvant, gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon voudront bien s'intéresser à ces questions qui touchent de si près le marin et la pêche de la morue.

LOUIS LÉGASSE

Le commissaire de l'Inscription Maritime à St-Pierre, certifie qu'en 1902, aux rôles d'équipage des goëlettes :

Bayonnaise, Béarnaise, Basquaise, Bordelaise, Geneviève, Navarraise, Arbonnaise se trouve portée la mention suivante, inscrite après la pêche : « suivant entente entre les armateurs et l'équipage, la ration d'alcool ou d'eau-de-vie est remplacée par le vin et une plus grande provision de légumes de lard et de bœuf. »

signé : GAILHAC

Tous ces bateaux ont été armés dès le printemps sans alcool, et ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus. La Bayonnaise avait pêché 3257 quintaux de morues ; la Béarnaise, 2317 quintaux ; la Basquaise 2321 quintaux ; la Bordelaise, 2462 quintaux ; la Geneviève, 2471 quintaux ; l'Arbonnaise, 4819 quintaux et la Navarraise, 1509 quintaux soit une moyenne de 2342 quintaux alors que la moyenne générale de la colonie était de 1945 quintaux.

Le commissaire d'alors s'occupait de ces marins et n'était pas, cependant, Président de la Ligue anti-alcoolique !

L. L.

Le cas de M. Gailhac

Sous-Commissaire de la Marine directeur du Commissariat

Personne n'ignore à St-Pierre que ce socialiste (oh très-pur !) avait été débarqué d'une façon sanglante pour son amour propre, par M. Clemelot, ministre des colonies.

Ses amis avaient eu beau se démener, comme des diables dans un bénitier, il fut exécuté, non sans peine nous l'avouons, mais il le fut, à un moment donné, en cinq sec, haut et court.

M. Lomey, le vrai ami et défenseur des marins, fut malgré et contre tout, nommé directeur du commissariat.

C'était une disgrâce lamentable, un camouflet épouvantable pour le Président de la Ligue anti-alcoolique de St-Pierre ! C'était donc, la récompense que lui réservait l'ingrate administration, pour tant de services distingués rendus au pays par ce fonctionnaire non moins distingué qui a su si bien relever la Marine et la colonie ! !

M. Lomey était déjà rendu au Havre ; le lendemain il devait prendre le transatlantique allant à New-York, et notre délégué était en Ecosse.

C'est alors que l'on vit M. Gailhac en pleurs, escalader humblement les marches du perron de l'hôtel du gouvernement, la démarche titubante, l'oreille basse, s'affaisser sous le poids des angoisses, aux pieds du gouverneur et à côté de sa chienne « Miquelonne » . . .

Tout comme dans la grève des forgerons jamais le chien sous le fouet qui le bat n'eut d'expression de prière aussi basse que celle que l'on vit dans le regard de ce louche... revenant qui balbutia, nagard : « Saint Angoulvant ! satan, me poursuit de sa haine, je n'ai pourtant rien à me reprocher, j'ai toujours fait mon devoir, rien que mon devoir j'ai été toujours bon et loyal avec tout le monde ! sauvez moi, faites exaucer ma prière oh mère du ciel ! oh ! grand saint Angoulvant, saint Angoulvant, Angoulvant... soyez mon protecteur ou je deviendrai la proie des vautours qui veulent me déchirer... je les vois partout... Exigez de moi ce que vous voudrez et vous ne serez pas oublié auprès de notre Dame de Bon Secours, la mère de mes marins dont je suis le père nourricier... si bon, et si bienveillant

Le gouverneur attendri jusqu'aux larmes lui répondit : A tout pêché miséricorde ! je vous sauverai, mais il vous faudra de bons anges gardiens... et puis... plus de politique ! plus d'histoires ! ..

Et le télégraphe marcha... Mille prétextes furent mis en avant, économie, réformes et tout le reste. Mais les choses malgré l'intervention du gouverneur n'allait pas comme sur des roulettes... et M. Lomey allait quand même rejoindre son poste.... Le télégraphe marcha de nouveau, et notre gouverneur qui possède plusieurs cordes à son arc et beaucoup d'habileté

réussit à sauver l'homme, grâce au modus vivendi qu'il proposa.

Or ce modus vivendi, concordat suigeneris vient de subir des accrocs, il est violé, il ne peut donc plus décentement exister, nous le déchirons.

Toujours bons garçons toujours pris ! ! Nous aurions dû cependant nous attendre à ce dénouement, à cet épilogue après un si beau prologue et surtout après l'expérience que nous fîmes du premier modus vivendi, passé à la Chambre des députés, le mercredi des cendres, 8 mars 1905, entre les amis de M. Gaillat cette fois, et.... d'autres : Il était onze heures du matin, ça se passait dans la salle des « Pas-Perlus » à la suite de l'entente intervenue entre le Ministre et nos amis pour la date des élections municipales (2 Avril) au lieu du 30, date enlevée par surprise par nos adversaires pendant l'absence de Paris de notre délégué.

Le Modus Vivendi était cependant simple : Plus de politique, plus de parti pris, plus de partialité de la part du fonctionnaire qui a pour devoir strict, d'administrer et de traiter tout le monde avec impartialité, équité et justice.

Nous mettrons les points sur les i quand vous le voudrez, monsieur le Commissaire, et nous prouverons, avec des pièces à l'appui, que vous n'avez pas traité tout le monde sur le même pied; que vous avez commis des actes de partialité et que vous avez fait de la politique militante.

En attendant, nous vous mettons en demeure de donner votre démission de Président de la Ligue anti-alcoolique, et, au besoin, nous prions Monsieur le Gouverneur de vous y contraindre, en employant à votre égard, si cela est nécessaire, tous les moyens coercitifs dont il dispose.

Le Journal

L'instruction publique et la liberté !

La liberté, je la veux pour vous, je la veux pour moi, je la veux pour tout le monde.

Que le catholique aille, sans être inquiété, à l'église; le protestant au temple; le juif à la synagogue; le mahométan à sa mosquée; le franc-maçon à la loge-maçonnique.... tel, à la ligue anti-alcoolique; tel, au patronage; tel à l'œuvre des mers; tels enfants aux écoles congréganistes, tels autres, aux écoles laïques ! !....

Je veux la liberté complète pour tous.

Si nos adversaires politiques n'ont pas accusé Louis Légasse, d'une façon formelle, d'avoir été la cause du départ des Frères de Ploërmel, ils l'ont, tout au moins, accusé de n'avoir rien fait pour les faire maintenir dans la colonie.

Les trois conseils municipaux, de St-Pierre, de l'Île-aux-Chiens et de Miquelon avaient été absolument d'accord pour demander le maintien des Frères aux îles St-Pierre et Miquelon. Le gouverneur M. Jullien fut aussi de cet avis.

Les délibérations relatives à cette question furent transmises par notre délégué à M. Doumergue, ministre des colonies avec qui, à son retour en France, M. Légasse eut, entr'autres, une longue et dernière conférence à ce sujet, en juillet 1903. M. Doumergue fut obligé d'exécuter immédiatement les décisions du Parlement la congrégation des Frères de Ploërmel étant sous le coup de la loi, et cette société ne voulant solliciter aucune autorisation du Parlement. La laïcisation, à ces conditions, était donc inévitable.

Voilà pour les frères.

Voici pour les sœurs.

Le « Réveil » prétend que ni le conseil de l'Instruction publique, ni le conseil d'administration, n'ont voulu couvrir le gouverneur dans l'affaire « laïcisation ». Ce n'est pas exact.... puisque le conseil d'administration, à la majorité, a voté la laïcisation immédiate pour Miquelon et l'Île-aux-Chiens.

Mais est-ce que le « Réveil » n'en a pas aussi sa grande part de responsabilité ? N'a-t-il pas demandé lui aussi, la laïcisation non seulement

pour Miquelon et l'Île-aux-Chiens, mais encore pour St-Pierre ? ?

M. le gouverneur Angoulvant, qui n'est ni clérical ni anti-clérical, mais... libre penseur et, surtout et avant tout, administrateur, soucieux de l'avenir de la colonie, n'a pas pu trop sacrifier, tout de même, les finances locales à la haine aveugle de certains, malgré la mise en demeure dont il a été l'objet.

Le Réveil du 24 juin disait à propos de la laïcisation : « elle doit donc s'effectuer à brève échéance; c'est là, notre opinion notre désir ; il faut en finir »

Il n'est donc pas juste de faire endosser par le gouverneur seul, la responsabilité de cette grave mesure. Tous ceux qui l'ont votée en conseil d'administration; les Laloi, les gens du Réveil, nos adversaires politiques qui les ont encouragés dans cette voie, ne peuvent honnêtement, sans forfaire à la justice, rejeter sur M. Angoulvant seul, les conséquences de cette mesure. Si de ce fait, le budget de la colonie subit de nouvelles aggravations,— ce qui est inévitable— si pour payer les frais d'installation et pour assurer le traitement des nouvelles institutrices, la colonie a à s'imposer de nouvelles dépenses, il faudra s'en prendre à tous ces gens là qui se moquent des intérêts de la population comme de l'an 40.

On chuchote là-dessus des choses comiques. On attribue à M. Daygrand l'ex-maire, des paroles cocasses, que croiront difficilement ceux qui connaissent les sentiments pieux de notre catholique citoyen.

Est-il donc vrai qu'en se prononçant pour la laïcisation complète de toutes les écoles, M. Daygrand aurait émis des opinions très hasardées sur la moralité féminine du pays et qu'il en aurait rejeté la faute sur l'enseignement des sœurs ?? Heureusement que M. Caperon, notre chef du service judiciaire était là pour défendre la vérité, la justice en la circonstance: la moralité du beau sexe St-Pierrais ! ... N'insistons pas ; il y a des choses qui ne peuvent se dire qu'à huis clos.

Mais si cela est vrai que vont penser l'amiral Humann, le comte de Valence, les Dominicains de St-Malo, les Pères Eudistes de Church Point et tous les Pères et Mères qui ont été si édifiés par la piété de l'ex-maire catholique ! !

Quoiqu'il en soit, habitants de St-Pierre-Miquelon, il est bon que vous sachiez dès aujourd'hui que si la laïcisation est chose arrêtée, pour l'Île-aux-Chiens et Miquelon, malgré l'état de nos finances, ce sont nos adversaires qui l'ont voulue.

Quant à nous, nous l'avons combattue, parce que nous sommes d'avis, que ce n'est pas le moment d'aggraver les charges si lourdes de notre pauvre colonie, et que nous ne voudrions pour rien au monde, froisser les sentiments de la population et aller à l'encontre des vœux exprimés par les corps élus.

Toujours les mêmes nos adversaires !! Ils sacrifient les finances du pays à leur parti pris, à leur mauvaise humeur ! Il en a été, ainsi, pour le service postal qui va coûter au pays un million de plus que n'aurait coûté le service préconisé par Louis Légasse. Il en sera toujours de même.

CÉMOI

Spions

Le Réveil du 9 septembre raconte une histoire d'espionnage. Le journal de l'opposition s'exprime à peu près dans ces termes : « L'individu est si connu qu'il ne vaut pas la peine, pour diverses raisons, d'être cité, car nos adversaires, pour rester nos adversaires, seraient capables de nous mettre sur la sellette à sa place. »

Vraiment, Ce n'est pas, sérieux ! Pourquoi tout ce verbiage ? si vous connaissez l'espion, dési-

gnez-le au gouverneur, puis au public, c'est votre devoir. Mais ne faites pas planer des soupçons sur Pierre, Paul, Jacques et Philippe qui sont peut-être innocents.

Ne faites pas comme pour l'histoire du bandit qui a mis le feu à l'église ! vous disiez qu'il portait un pantalon de ci, un pardessus de là, un bérét basque etc. alors que vous êtes aujourd'hui, aussi convaincu que moi que le misérable incendiaire n'était pas ainsi vêtu.

Donnez donc le nom de l'espion — si espion il y a — et il sera rapidement exécuté, je vous l'assure.

Nous avons agi, différemment et sans faire beaucoup de bruit, en Décembre 1903, pour l'expulsion de James Lambert; nous connaissons son dossier de longue date. Il aurait fallu le voir, le dossier ainsi que les lettres photographiées et les renseignements précis sur les actes d'espionnage de cet individu !! C'était du propre !! Voici ce que nous écrivions à cet effet, dans la « Vigie » Décembre 1903 :

ESPIONS

« Dans l'intérêt du commerce, Monsieur le gouverneur Jullien a chassé de notre colonie le sieur James Lambert. Ce personnage dénonçait aux autorités Terre-Neuviennes les anglais de la côte qui venaient livrer à St-Pierre des provisions et importaient, en échange, chez eux quelques livres de thé, sucre etc.

De concert avec d'autres personnes sur lesquelles il n'y a pas de preuves de culpabilité suffisantes mais que la police secrète surveille activement, ce même James Lambert se livrait aussi à d'autres actes d'espionnages.

Voici l'arrêté du gouverneur :

Par arrêté du gouverneur en date du 10 Décembre 1903, le sieur Lambert James, sujet anglais, a été expulsé du territoire de la colonie, dans les conditions de la loi du 3 Décembre 1849. »

Toutes nos félicitations au gouverneur pour cette exécution faite sans tambour ni trompette.

Bien faire, laisser dire et agir sans bruit, voilà encore le meilleur système.

Louis Légasse

Voilà ce que disait la Vigie en 1903

Le Réveil se fait des illusions ! s'il n'y avait qu'un espion à St-Pierre-Miquelon tout irait mieux que ça ne va ! Mais il doit y en avoir malheureusement plus d'un ! La Vigie combattrat toujours les gens malhonnêtes et fera la guerre aux espions, aux Judas, aux traidres, aux vendus.

Le Repos Hebdomadaire

Dans un article « Le nouveau syndicat et le socialisme » je me suis déclaré partisan du repos hebdomadaire et j'ai invité tous les ouvriers à refuser nettement de travailler le dimanche.

Il paraît que tout le monde n'est pas content de mon article ! c'est bien regrettable, mes blancs agneaux ! on veut le réduire en poussière, mais on n'y arrivera pas ; il en restera bien quelques lambeaux que nous tâcherons ensuite de recoller ou de recoudre solidement.

On n'ignore pas que, dans le courant de cette année, le sénat a adopté en principe le repos hebdomadaire et l'a fixé au dimanche. On aurait donc mauvaise grâce à dire qu'en demandant le repos dominical pour la colonie, j'ai obéi à des préoccupations confessionnelles, à des instigations cléricales Non, j'expose dans la Vigie, mes idées, mes opinions et non celles des autres. Savez vous ce que disait au sénat le 26 Mai 1905, Monsieur Dubief, ministre du Commerce : « Faisons une loi ordonnant le repos du dimanche et ne craignons pas d'être taxé de cléricalisme. »

Je reviendrai là-dessus.

L. L.



La Marine

Suivant décision du Gouverneur, les travaux commencés à l'ancienne caserne des disciplinaires sont suspendus. Le Gouverneur conformément au désir exprimé par la population maritime, adresse par ce courrier à Monsieur le Ministre des colonies, un rapport tendant au maintien des bureaux de l'Inscription Maritime, au local actuel.

Le Président et le bureau du syndicat des armateurs et pêcheurs à la grande et à la petite pêche, « adressent leurs respectueux remerciements au chef de la Colonie » pour l'accueil bienveillant qu'il a fait à leurs réclamations.

A. F.

Départ pour France

Le 3 masts « Antoinette », armateurs St-M. Légaré et neveu Cie est parti pour Bordeaux mardi dernier 12 septembre, ayant à bord, en dehors de sa cargaison de morues, 45 passagers dont 15 de 1ere classe.

Entr'autres passagers de Chambre, il y avait les familles Lafourcade, Lepage et Colmay. Le capitaine Lafourcade, le chef mécanicien M. Lepage et le 2me mécanicien M. Colmay se rendent en France reprendre leurs fonctions respectives à bord du nouveau vapeur postal, actuellement en construction à Dunkerque.

Ont pris également passage à bord, les sœurs St-André, Hilarins, Edilburge et Geneviève que la laïcisation des écoles vient d'atteindre.

La sœur St-André était à Saint-Pierre depuis 1861, la sœur Hilarins depuis 1884, la sœur Edilburge depuis 1887, et la sœur Geneviève depuis 1888.

Après avoir passé la meilleure partie de leur existence sur cette terre d'exil, sur ce pauvre rocher où elles ont toujours fait leur devoir sans tapage, sans murmure, et sans arrogance, mais avec humilité et bonté, les voilà maintenant jetées en dehors de nos îles ; elles voguent sur l'océan, vers la France... puis elles vogueront vers l'inconnu, vers d'autres rives hospitalières, hospitalières nous le souhaitons de tout cœur.

La Vigie libérale, journal de démocratie sociale, envoie au nom de la colonie à ces humbles, l'expression de sa profonde estime et de sa vive reconnaissance pour les services inoubliables qu'elles ont rendus à cette colonie.

Honneur et Patrie !

Honneur et Patrie ! c'est la noble devise que nos navires de guerre promènent sur les mers et qui demeure dans leur sillage et sur leur passage.

Nous avons l'honneur d'avoir pour quelques jours, dans notre port, le Chasséou-Laubat le Troude et le Lavoisier.

Le distingué et sympathique commandant en chef de la division navale Monsieur de Kerillis a bien voulu nous dire qu'il comptait pouvoir attendre à St-Pierre, l'arrivée prochaine du Gouverneur

de Terre-Neuve. La présence des marins français rehaussera les fêtes que la colonie se propose de donner à l'occasion de la visite du noble Représentant de la nation amie.

CHRONIQUE SPORTIVE

Mercredi dernier à 10 heures du matin une foule nombreuse se rendait aux environs de l'étang du pain de sucre, afin d'assister à un match sensationnel qui devait mettre aux prises Dick à M. Rochard et May à M. Robert Monier. Ces deux bêtes superbement discutait si vivement la supériorité de l'une sur l'autre ont fourni un effort admirable en soutenant un train sévère, durant le parcours "St-Pierre Savoyard aller retour", soit environ une distance de 7 à 8000 mètres.

A dix heures le jury, composé de Mrs. Clavayre Lepaulou et Jourdan père, donna le signal du départ.

Dick parti premier et favori couvrit la distance en 18 minutes 46". Temps superbe, chacun put admirer son beau port au départ comme à l'arrivée et ses parieurs nombreux, escomptaient déjà une victoire certaine. Quoique très critiqué, le conducteur a très bien mené son cheval, le ménageant un peu trop peut-être au départ, mais à l'arrivée faisant rendre à sa bête, tout ce qu'elle était capable de fournir.

May, plus petite, a donné dès son départ l'impression d'aller un train d'enfer que Robert Monier a su lui faire soutenir durant tout le parcours, malgré les opinions contraire du public au départ. Elle est arrivée dans un style merveilleux, faisant le temps de 16 minutes 4 secondes 1/2, constituant à St-Pierre un record qui ne sera guère dépassé.

Nous envoyons nos félicitations à M. Robert Monier le hardi et téméraire sportman qui a su mener May à la victoire. — Le jury impartial et les commissaires de route ont accompli brillamment leur tâche.

Courage ! Rochard ! vive le Japon tout de même et à bientôt la revanche !

Nous souhaitons vivement la réapparition d'épreuves aussi intéressantes qui font une diversion aux banales distractions St-Pierraises.

A l'instant même, nous venons d'apprendre, que l'intrépide propriétaire de "May" soutiendra, sous peu, une lutte (homérique dit-on) contre M. Lepoulou conduisant la jument de M. Thélot. Attention aux cent kilos ! Il faudra peser les voitures.

Avis aux parieurs et aux dames du Turf !!!

UN GROUPE DE SPORTMEN

HOPITAL LOCAL

Dimanche dernier Monsieur le Gouverneur accompagné de Monsieur Fœillet chef du service de l'Intérieur, est allé visiter l'hôpital « Civil »

Monsieur Angoulyant est enchanté de sa visite. Tout fonctionne à la perfection : l'hôpital « militaire » n'était qu'un bouge infect à côté de ce que nous avons maintenant !!

A la bonne heure, mon Gouverneur !

Ne manquez pas d'adresser des félicitations à tout le personnel sans oublier le chef du service médical ! Nous espérons que l'officiel en parlera et fera l'éloge de tout le monde.

Les médecins étaient-ils au moins à l'hôpital

son cœur fut fendu, elle sentit la vie qui la quittait.

Puis Julien se leva, s'avanza et l'embrassa ainsi que le lui avait permis l'éclusier.

Alors en même temps qu'elle frémisait sous ses lèvres, les yeux de la jeune fille plongèrent dans ceux de M. de Heurtebise.

Qui virent-ils ?

Le dernier mot de sa destinée sans doute, car un flot rouge remonta à sa face blanche, un éclair passa dans son regard mais en même temps elle tomba raide sur le carreau de la salle.

Julien l'avait déjà soulevée avant que le père, surpris, tremblant eût fait un mouvement, et la déposait sur le lit de l'alcôve.

Dix secondes s'écoulent et les deux hommes debout, anxieux sur ce qu'il faut faire, entendent Louise qui pleure, qui pleure doucement.

Elle appelle en se soulevant :

Papa, venez auprès de moi, là tout près, papa, mon si bon père, que je vous embrassent comme je vous respecte et comme je vous aime...

Et elle se jette sur la poitrine de l'éclusier, elle le mange de caresse, elle l'étreint avec une passion violente pendant que....

Pendant que ses yeux sourient à son Julien.

Oh oui certes elle aime son père, mais les caresses ardentes qu'elle lui prodigue vont au jeune homme avec pour ainsi dire une nouvelle permission du père.

Elle dit sans paroles, avec son regard à celui qui

lorsque le gouverneur est allé le visiter ?

Monsieur le grand contrôleur de la Marine contrôleur des comptes du gouverneur lui-même vous-voulez faire des économies sur la peau du pauvre marin qui était bien traité autrefois pour, pouvoir dire au département qu'il y avait du gaspillage dans l'établissement militaire ?

Non, il n'y avait pas de gaspillage, mais les marins y étaient bien soignés. Les médecins font leur service très concientieusement, c'est entendu. Quant à l'infirmier en chef Mr. Simon, (un militaire celui là !) la population entière en fait encore les plus grands éloges ; nous savons que c'est un agent précieux très capable et d'une conduite exemplaire à moins d'avis récent contraire.

Mais la nourriture !!!

Mathurin

Les Cours

La morue verte « Pêche locale » se vend à 20,50 et 21 fr. le quintal de 55kg. et la morue sèche « locale » à 30 fr. les 50kg. Les petits pêcheurs de l'Île aux chiens ont de jolies pêches en général. A St-Pierre, la pêche locale est médiocre et à Miquelon, elle est mauvaise.

La Morue verte des bances vaut 25 à 26 fr. suivant la grosseur du poisson.

AVIS

Nous avons reçu une lettre très intéressante sur la laïcisation et l'opinion publique, ainsi qu'un article humoristique « Un nouveau Fakir ».

Nous tâcherons de les publier au prochain numéro.

NÉCROLOGIE

Monsieur Louis Leflem patron de la goélette « Madeleine » armateur « La morue Française » est rentré du Grand Banc, pour déposer à St-Pierre le mousse Henri Michel, âgé de 15 ans.

Cet enfant, atteint de « méningite », vient de rendre le dernier soupir dans les bras de ses parents, de vaillants pêcheurs de savoyard. Le petit a été malade 3 ou 4 jours seulement et n'a pu être sauvé malgré la science, les soins empêtrés du docteur Gallas et les efforts du patron Louis Leflem qui a prouvé une fois de plus en cette circonstance, qu'il traite paternellement son équipage.

C'est une bien dure épreuve pour la famille Michel à qui nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

Henri Ozon, âgé de 4 ans, fils de Mr. Prosper Ozon, le sympathique directeur de la Banque de St-Pierre vient d'être ravi également à l'affection des siens. Obsèques, samedi à 3 heures.

Les familles Ozon et Girardin sont bien durement éprouvées depuis quelque temps.

Sympathie et condoléances.

Les obsèques du petit Henri Michel auront lieu lundi, 18 septembre à 9 heures du matin.

A VENDRE

Un canot Prix très modéré
s'adresser chez Monsieur Longrais à la pointe

Le Gérant Fernand DOTSABIDE

vapartir, l'âme navrée, elle lui dit :

Je sais tout... je devine tout... je comprends tout... On veut te séparer de ta pauvre petite amie d'enfance ; on nous soumet à l'épreuve ; pour le monde il faut que nous ne nous voyions plus, mais toi, je le sens, de loin comme de près, dans dix ans comme aujourd'hui, au milieu des riches demoiselles des salons qui te voudront pour mari, te tu aimeras toujours la Louise et elle jamais, jamais ne trouvera au monde rien de plus beau, de plus noble, de meilleur que toi !... J'ai défailli au moment de boire le calice d'amertume, mais à cette heure je souris à l'espérance, après l'orage j'entrevois l'azur du ciel...

En rentrant chez sa mère après cette scène, le lieutenant admira plus que jamais le bon sens, la droiture, la perspicacité de l'éclusier.

Madame de Heurtebise réservait des adieux de sa façon à son fils.

La jalouse maternelle, l'orgueil froissé, le dépit de confesser ses erreurs, la rendait plus aigre plus cassante qu'jamais.

Julien était triste, sans appétit.

Il faut que cela finisse et que je mette le fer dans la plaie... murmura Madame de Heurtebise ; alors secouons-le, aplatissons-le et j'aurais encore des jours tranquilles... Ouf, ce ne sera pas trop tôt ; c'est intolérable de tirer pareillement le diable par la queue !...

à suivre

No 10 Feuilleton de « LA VIGIE »

LE DRAME AU VILLAGE

LOUISE LA PALE

PAR

LAMY DU VERGER

I

LA FILLE DE L'ÉCLUSIER

Pour les ames vulgaires, c'est possible, pas pour moi...

Je le sais bien... mais on ne fait pas toujours ce qu'on voudrait... La vie vous broie M. Julien, vous broie lâchement, vous broie d'autant plus que vous êtes meilleur...

Les deux hommes étaient seuls.

Baptiste appela sa fille.

On ne parla plus de rien ; mais les femmes ont une double vue dans les choses du cœur.

Et puis, Louise, connaissait si bien son Julien qu'elle lisait sur son visage comme dans un livre ouvert.

Elle comprit la séparation décidée, et d'abord